



## PROJET ASSOCIATIF 2026 – 2030

Ensemble, pour faciliter le parcours de santé de chacun

Validé par le Conseil d'Administration le 4 novembre 2025

# SOMMAIRE

## 1. Introduction

- 1.1. Pourquoi un projet associatif ?
- 1.2. La méthodologie d'élaboration du projet associatif

## 2. Présentation de l'association

- 2.1. Carte d'identité
- 2.2. Les statuts et le fonctionnement de l'association
- 2.3. Un peu d'histoire
- 2.4. La synthèse du diagnostic stratégique
- 2.5. Les valeurs du DAC Var Ouest
- 2.6. La vision partagée du DAC Var Ouest
- 2.7. Les missions du DAC Var Ouest

## 3. Horizon 2026-2030

- 3.1. Les orientations stratégiques à 5 ans
- 3.2. Le plan d'actions & le calendrier de mise en œuvre
- 3.3. Le pilotage du projet

# 1. INTRODUCTION

**1.1. Pourquoi un projet associatif ?**

**1.2. La méthodologie d'élaboration du projet associatif**

## **1.1. Pourquoi un projet associatif ?**

Le projet associatif constitue la stratégie à moyen terme d'une association. Il indique les voies et les moyens que l'association doit adopter pour atteindre des buts fixés. Il permet de définir une stratégie externe et interne pour l'association. Il est le fruit d'une réflexion collective menée avec les représentants de la gouvernance. Il répond globalement à trois grandes questions :

- Qui sommes-nous ?
- Vers quoi voulons-nous aller ?
- Comment voulons-nous y aller ?

L'écriture du projet associatif nous a semblé nécessaire pour :

- Préparer l'avenir de notre structure
- Donner du sens à nos actions,
- Avoir une ligne directrice commune,
- Disposer d'un plan d'action concret,
- Communiquer sur notre association et les valeurs que nous portons.

## **1.2. La méthodologie d'élaboration du projet associatif**

La méthode retenue par le Conseil d'Administration a permis :

- Un travail collaboratif entre administrateurs, la direction et des salariés (COPIL qui s'est réuni 4 fois) ;
- La capitalisation sur les démarches déjà réalisées (évaluation du service rendu, rapports d'activité) ;
- Une réflexion sur l'éthique et la bientraitance autour de valeurs partagées ;
- La définition d'orientations stratégiques déclinées en un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre dans les cinq années à venir ;
- La définition d'un projet associatif qui puisse ensuite être décliné en projet de service.

Une démarche en trois phases

- 1ère phase : un diagnostic stratégique intégrant une réflexion sur la gouvernance associative, les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités
- 2ème phase : la co-construction du projet à partir :
  - D'un travail autour des valeurs ;
  - D'une réflexion sur la vision et les missions ayant abouti à la détermination des orientations déclinées en plan d'actions ;
  - De la schématisation de l'offre associative ;
- 3ème phase : la formalisation du projet associatif puis sa validation par le Conseil d'Administration 13 novembre 2025.

Pour mener à bien la mission d'élaboration de son projet associatif, le DAC VAR OUEST a été accompagné par un consultant extérieur en charge d'animer les travaux du COPIL (mai à juillet 2025). Le COPIL a été assisté pour la rédaction du projet associatif et des supports de communication par deux salariées du DAC.

Pour conduire les travaux de rédaction du projet associatif, les documents suivants ont été utilisés :

- Le cadre national d'orientation des DAC
- Les statuts associatifs
- Les textes législatifs et réglementaires de référence.

## **2. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

- 2.1. Carte d'identité**
- 2.2. Les statuts et le fonctionnement de l'association**
- 2.3. Un peu d'histoire**
- 2.4. La synthèse du diagnostic stratégique**
- 2.5. Les valeurs du DAC Var Ouest**
- 2.6. La vision partagée du DAC Var Ouest**
- 2.7. Les missions du DAC Var Ouest**

## 2.1. Carte d'identité

FICHE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE	
<b>Identification</b>	ASSOCIATION DAC VAR OUEST  Adresse du siège : 6 bis Boulevard Chateaubriand 83400 HYERES-LES-PALMIERS
<b>Coordonnées (siège social)</b>	Tél. 04.94.35.32.01 Mail : contact@dac-varouest.fr
<b>Coordonnées des différents sites</b>	<p><b>Direction</b> LE POLE – 755 avenue Léon Amic 83 390 CUERS</p> <p><b>Littoral Ouest Var</b> CCAS de Toulon - 100 rue des remparts 83 000 TOULON</p> <p><b>Bassin Hyérois</b> 6 bis Boulevard Chateaubriand 83400 HYERES-LES-PALMIERS</p> <p><b>Provence Verte</b> EHPAD La Source- 696 avenue de Lattre de Tassigny 83170 BRIGNOLES</p>
<b>Statuts</b>	Association loi 1901, constituée le 27 juin 2022 But : porter un Dispositif d'Appui à la Coordination ayant vocation à exercer les missions prévues à l'article L6327.2 du code de la santé publique
<b>Gestionnaire</b>	Association DAC Var Ouest, présidée par : Madame Dominique ANDREOTTI
<b>Directeur</b>	Monsieur Arnaud CLAQUIN

## 2.2. Les statuts et le fonctionnement de l'association

L'Association « DAC VAR OUEST » a pour objet de porter un Dispositif d'Appui à la Coordination ayant vocation à exercer les missions prévues à l'article L.6327-2 du Code de la Santé Publique, dans le Var Ouest. Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres fondateurs : le CCAS de TOULON, le COS BEAU SEJOUR, l'association Alzheimer Aidants Var, dont la présidence est actuellement assurée par Madame ANDREOTTI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'association se compose de personnes morales prenant la qualité de Membres Fondateurs et le cas échéant de personnes physiques ou morales prenant la qualité de Membres Associés.

L'association est administrée par un **Conseil d'Administration** composé de seize membres :

- Trois membres de droits représentant les 3 membres fondateurs
- Treize membres élus par les membres ou représentant de chaque collège.

Il se réunit deux à trois par an.

Le Conseil d'Administration est composé de six collèges :

- Collège 1 : Collectivités territoriales :
  - Communauté d'agglomération Provence Verte : Madame Chantal LASSOUTANIE
- Collège 2 : Établissements sanitaires :
  - Centre Hospitalier Intercommunal Toulon/La Seyne-sur-Mer : Madame Isidorine REBOUL
  - Centre Hospitalier Intercommunal Brignoles-Le Luc (CHIBLL) : M. Damien FLOUREZ
  - Pole Gériatrique Mar Vivo : M Stéphane DEUTSCH
- Collège 3 : Etablissements médico-sociaux /
  - SAD « Age et Vie » : M. Éric SCHIANO
  - SAAD « Entraide sociale du Var » : M. Christophe DARRE
- Collège 4 : Etablissements sociaux :
  - CCAS de la Seyne sur Mer : Madame Véronique LEPORTOIS
  - Fédération MJPMI : M. Alain BERNARD
- Collège 5 : Professionnels de santé (URPS, CPTS ou autres) :
  - URPS MK libéraux : M. Julien AUTHEMAN
  - CPTS Hyères-Iles d'Or : Madame Alvina BROC
  - CPTS Provence verte : M. Guillaume ESTUBLIER
- Collège 6 : Associations d'usagers agréées :

- Association « France Alzheimer Var » : Madame Patricia DELL'OMARINO
- Association « Petits frères des pauvres » : M. Didier CAMPO

Assistant au Conseil d'Administration avec voix consultative :

- De droit l'Agence Régionale de Santé PACA
- Toutes personnes physiques ou morales dont la qualité et/ou l'action en lien avec l'objet social de l'Association justifie la présence.

**Le Bureau** est convoqué par tout moyen par le Président qui dirige les débats. Il exécute les décisions du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale en veillant à leur conformité légale et statutaire. Il prépare les travaux du Conseil d'Administration. Il prépare le budget prévisionnel à soumettre au Conseil d'Administration. Il est chargé de la gestion courante de l'association. Il se réunit une fois par an.

Il est composé de :

- Une présidente : Mme Dominique ANDREOTTI
- Deux vice-présidents : Mme Brigitte PERRAUD, M. Giancarlo BAILLET
- Un secrétaire général : M. Julien AUTHEMAN
- Un secrétaire adjoint : M. Christophe DARRE
- Un trésorier général : M. Stéphane DEUTSCH

L'association est membre de la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs) ; elle applique la Convention Collective du 31/10/1951. Ces organismes développent de façon désintéressée et transparente leurs activités au service du bien public et de l'intérêt général.

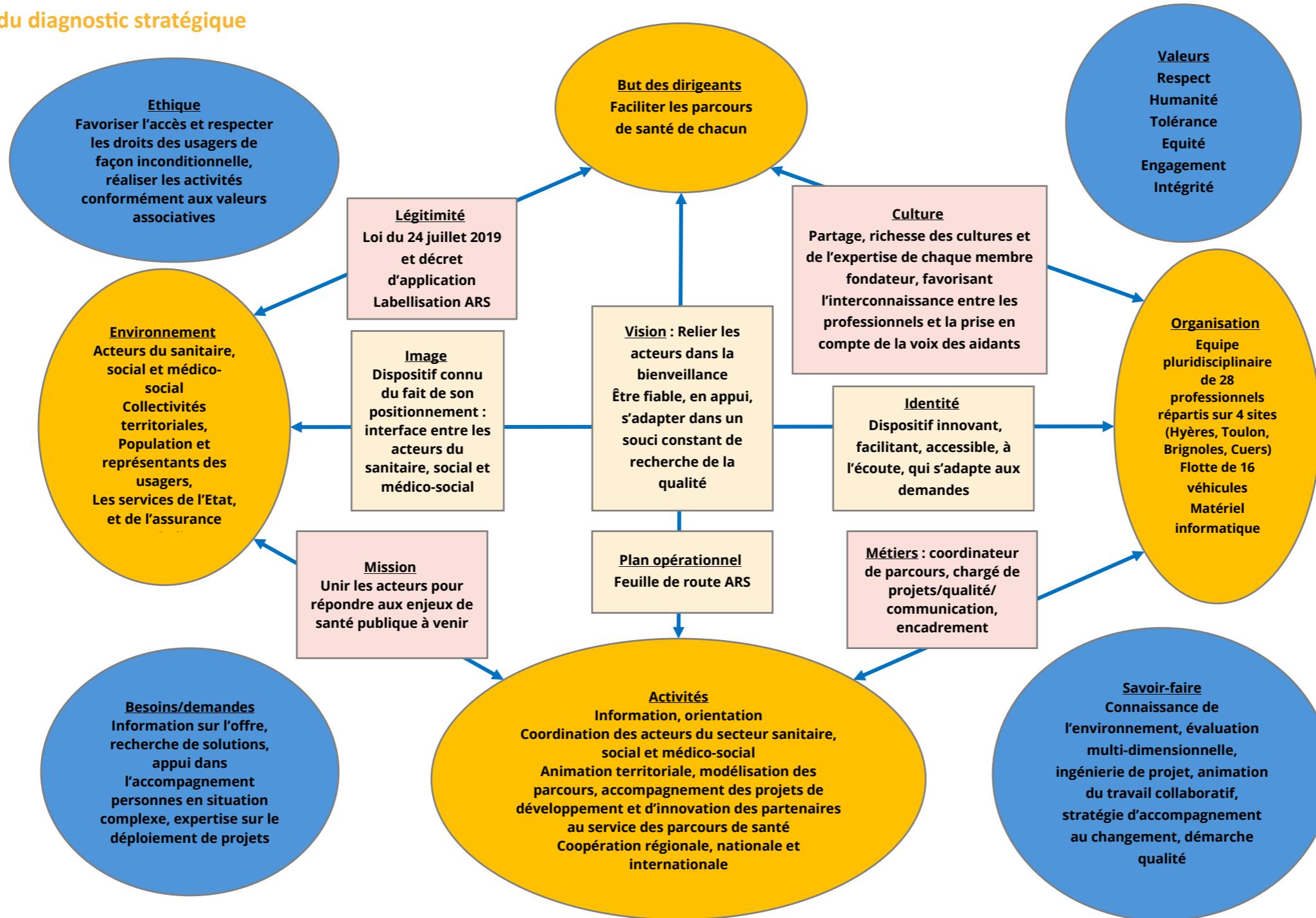
### 2.3. Un peu d'histoire

Les dispositifs d'appui à la coordination des parcours complexes (DAC) ont été créés par la loi portant sur l'organisation et la transformation du système de santé (OTSS) du 14 juillet 2019.

Le DAC VAR OUEST, association de loi de 1901 a été créée le 27 juillet 2022. Le DAC Var Ouest est issu de l'unification de la PTA du Var Ouest, de la MAIA du Bassin Hyérois, de la MAIA Littoral Ouest Var et de la MAIA Provence Verte.

Son activité est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il couvre 84 communes et une population d'environ 750 000 habitants.

## 2.4. La synthèse du diagnostic stratégique



## **2.5. Les valeurs du DAC Var Ouest**

Le DAC Var Ouest est convaincu de la nécessité de permettre à chaque individu, quels que soient ses origines, ses appartenances, son sexe, son âge et ses différences, d'être reconnu comme personne et citoyen à part entière.

L'élaboration du projet associatif a permis de consolider les valeurs sociales mises en œuvre par la gouvernance et les professionnels du DAC Var Ouest

- Le respect : le respect de soi, du salarié, de la personne accompagnée, du partenaire, considérer autrui comme digne d'intérêt ;
- L'humanité : accompagner avec bienveillance, prendre soin de sa relation à autrui ;
- La tolérance : laisser la liberté à chacun d'exprimer ses opinions, ne pas juger
- L'équité : adapter ses actions aux besoins de chacun, tenir compte de la situation de chacun
- L'engagement : adhérer aux valeurs, tout mettre en œuvre pour réussir, s'impliquer et persévérer dans le combat pour plus d'inclusion dans le système de santé ; faire preuve de solidarité et de loyauté à ses engagements ;
- L'intégrité : être cohérent dans le respect des valeurs et ses actions, respecter les règles, faire preuve d'honnêteté, de transparence.

Ces valeurs sont en cohérence avec la charte qualité du DAC Var Ouest (2024) et les valeurs partagées avec les autres DAC de la Région PACA.

## **2.6. La vision partagée du DAC Var Ouest**

Les différents acteurs du DAC Var Ouest se retrouvent autour d'une vision partagée d'une association :

- Innovante, dynamique et ambitieuse ;
- Conviviale, humaine, chaleureuse, solidaire ;
- Qui développe le dialogue, l'écoute, le soutien, le partage et les échanges, l'interconnaissance ;
- Dont la gouvernance est plurielle, inclusive et garantit un équilibre territorial des représentations.

## 2.7. Les missions du DAC Var Ouest

### Le cadre législatif et réglementaire

L'**article L1411-1 du code de santé publique** prévoit que « La Nation définit sa politique de santé afin de garantir le droit à la protection de chacun. La politique de santé relève de la responsabilité de l'Etat. Elle tend à assurer la promotion de conditions de vie favorables à la santé, l'amélioration de l'état de santé de la population, la réduction des inégalités sociales et territoriales et l'égalité entre les femmes et les hommes et à garantir la meilleure sécurité sanitaire possible et l'accès effectif de la population à la prévention et aux soins.

La politique de santé comprend :

.....

5° L'organisation des parcours de santé. Ces parcours visent, par la coordination des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en lien avec les usagers et les collectivités territoriales, à garantir la continuité, l'accessibilité, la qualité, la sécurité et l'efficience de la prise en charge de la population, en tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières de chaque territoire, afin de concourir à l'équité territoriale ;

....

La politique de santé est adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants familiaux.

Les dispositifs d'appui à la coordination des parcours complexes (DAC) ont été créés par **la loi sur l'organisation et la transformation du système de santé (OTSS) du 24 juillet 2019**. Ils intègrent l'ensemble des dispositifs de coordination existants. Dans ses missions, le DAC :

1° Assure la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels qui comprend notamment l'accueil, l'analyse de la situation de la personne, l'orientation et la mise en relation, l'accès aux ressources spécialisées, le suivi et l'accompagnement renforcé des situations, ainsi que la planification des prises en charge. Cette mission est réalisée en lien avec le médecin traitant, conformément à son rôle en matière de coordination des soins au sens de l'[article L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale](#) et les autres professionnels concernés ;

2° Contribue avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants en matière d'accueil, de repérage des situations à risque, d'information, de conseils, d'orientation, de mise en relation et d'accompagnement ;

3° Participe à la coordination territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé mentionnés à l'article [L. 6327-1](#) du code de santé publique.

**Le décret N°2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux** précise les missions et le fonctionnement des DAC.

Les points clefs du décret du 18 mars 2021 mentionnent que les DAC :

- Ont des activités d'intérêt général,
- Sont des dispositifs polyvalents dont les missions sont assurées en concertation avec le médecin traitant,
- Ont l'obligation d'informer la personne prise en charge afin qu'elle puisse faire valoir son droit d'opposition,
- Participent à la coordination territoriale des acteurs par l'analyse des besoins et la structuration des parcours de santé complexes,
- Ils s'appuient sur un système d'information unique (E-parcours),
- Sont portés par une personne morale unique par territoire,
- Doivent contractualiser par la signature d'un CPOM avec les agences régionales de santé et le cas échéant avec les conseils départementaux qui s'assurent de la cohérence leurs politiques publiques en matière de parcours de santé complexe.

### Les documents de référence

**Le cadre national d'orientation**, document non opposable, a été élaboré en juin 2020 et a pour objectifs :

- De préciser le service rendu attendu pour les professionnels et les personnes ou leurs aidants ;
- De définir les grands principes de l'unification des dispositifs d'appui à la coordination ;
- D'expliquer les modalités de mise en œuvre du projet d'unification.

Sans caractère opposable, il constitue un document de référence pour l'activité des DAC qui cherche à concilier deux exigences : une adaptation nécessaire des organisations aux réalités de chaque territoire et la garantie d'un même service rendu pour les professionnels et la population dans tous les territoires.

Dans ce cadre les missions du DAC consistent notamment à :

- Soutenir les acteurs dans la prise en charge des personnes : conseil, information, appui technique ;
- Coordonner les intervenants auprès des personnes en situation complexe (aidants, professionnels) : mise en lien, animation de réseau, suivi de parcours ;

- Participer à la structuration territoriale des parcours de santé : améliorer les parcours, éviter les ruptures.

Depuis son ouverture, le DAC a développé des actions et déployer des compétences visant à proposer des prestations, des outils et des méthodes innovantes en lien avec l'ingénierie de projet, l'intelligence collective, ou encore l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficience de l'action du DAC et de ses partenaires.

## **L'offre de service actuelle**

Le DAC Var Ouest assure différentes activités adaptées aux besoins des acteurs en santé et de la population :

- **Soutenir les acteurs**
  - Ecouter, analyser la demande,
  - Informer, orienter vers un dispositif, une organisation ou vers des ressources adaptées (ouverture de droits, aides financières),
  - Transmettre des coordonnées de professionnels, structures, dispositifs
  - Expliquer l'activité d'une structure, les démarches pour un meilleur accès aux droits,
  - Rechercher des intervenants ou des établissements adaptés, concertations, accès à des expertises.
  
- **Coordonner les intervenants auprès des personnes en situation complexe**
  - Évaluer la situation et les besoins de la personne (avec une dimension médico-psycho-sociale), avec possibilité de visite à domicile,
  - Organiser des réunions de concertation avec les professionnels,
  - Mettre en place un Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS),
  - Soutenir les proches aidants,
  - Faire le lien entre la ville et l'hôpital en fluidifiant la circulation de l'information concernant l'usager et entre tous les participants d'une même prise en charge, mettre en lien avec les ressources sociales,
  - Planifier, coordonner et suivre les interventions/ actions,
  - Appuyer les démarches sociales /médico-sociales, soutenir les démarches administratives,
  - Faciliter l'accès aux soins et aux expertises, rechercher une place dans une structure,
  - Organiser le maintien à domicile d'une personne en perte d'autonomie ou dépendante,
  - Appuyer les entrées et sorties d'hospitalisation ou en structure.

➤ **Participer à la structuration des parcours**

- Recenser l'offre de soins sur le territoire Var Ouest,
- Construire une compréhension partagée des besoins de la population et une vision commune de l'évolution de l'offre pour mieux y répondre,
- Consolider la coopération entre les acteurs, encourager une dynamique locale autour de la structuration et fluidification des parcours de santé,
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs et l'explicitation des processus de collaboration entre eux,
- Réaliser les interventions et des formations en tenant compte des besoins spécifiques, évaluer les actions,
- Développer des outils et des modalités de prise en charge des personnes, partagés par tous les acteurs : formaliser des protocoles de collaboration entre acteurs (entrée par dispositif, problématique, thématique, ...),
- Définir des stratégies de promotion des recommandations, d'amélioration des pratiques et de développement du travail collaboratif sur le terrain,
- Soutenir les acteurs en demande sur des projets locaux, accompagner les projets de développement et d'innovation des partenaires au service des parcours, s'assurer de la cohérence de leur action avec le Projet Régional de Santé et les schémas mis en œuvre par le Département du Var,
- Informer sur l'actualité territoriale (projets de territoire, groupes de travail, ateliers...),
- Exploiter les opportunités de partenariat, les synergies avec les autres dispositifs sur le territoire,
- Informer sur les parcours et la visibilité des acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social,
- Initier, participer à des expérimentations, à des projets locaux,
- Piloter l'observatoire des ruptures de parcours (repérage des éléments constituant des facteurs de rupture des parcours, organisation de temps d'échanges territoriaux et les remontées à l'ARS).

## **3. HORIZON 2026-2030**

**3.1. Les orientations stratégiques à 5 ans**

**3.2. Le plan d'actions & le calendrier de mise en œuvre**

**3.3. Le pilotage du projet**

### **3.4. Les orientations stratégiques à 5 ans**

#### **Orientation stratégique 1 - Structurer la stratégie de développement**

##### **1.1 Rédiger les axes de développement prioritaires du DAC**

##### **1.2 Adapter les statuts au développement des activités**

- o Recenser et analyser les évolutions de l'environnement et des activités
- o Rédiger un projet de statuts vérifiés par le cabinet juridique et validés par le Conseil d'Administration

##### **1.3 Consolider et diversifier les sources de financement de l'association**

- o Assurer le financement du développement de nouvelles activités ainsi qu'un niveau de trésorerie permettant de faire face à d'éventuels aléas

##### **1.4 Renforcer le positionnement de l'association dans son écosystème**

- o Elaborer un process de veille territoriale interne au DAC
- o S'appuyer sur le conseil scientifique et les comités territoriaux
- o Rapprochement avec les travaux de veille des autres dispositifs (ORU, MDPH, Communauté 360°, CPTS, SIAO, CRES, GHT) afin que les techniciens et les décideurs politiques disposent d'un diagnostic partagé

#### **Orientation stratégique 2 - Poursuivre le déploiement des outils et méthodes innovantes au service de l'amélioration des parcours**

##### **2.1 Promouvoir l'intelligence collective**

- o Stimuler la créativité et l'engagement des salariés et des partenaires
- o Améliorer l'adéquation de la réponse (événement, dispositif) aux besoins
- o Renforcer le sentiment d'appartenance des salariés et des partenaires

##### **2.2 Mettre l'intelligence artificielle au service de l'efficience**

- o Répondre à la croissance de l'activité
- o Mettre en place des outils facilitant l'activité de coordination
- o Permettre l'anticipation par l'analyse des données probantes existantes

##### **2.3 Garantir l'amélioration continue du service rendu**

- o Redynamiser la démarche qualité du DAC Var Ouest et la mettre en œuvre
- o S'appuyer sur la politique qualité, le manuel qualité et la charte qualité existantes

## Orientation stratégique 3 - Formaliser la politique de développement des ressources humaines

### **3.1 Structurer et mettre en œuvre la démarche QVCT**

- o Formaliser et renforcer les actions visant à garantir de bonnes conditions de travail
- o Disposer d'une évaluation de la charge de travail (objective et ressentie)

### **3.2 Adapter et formaliser l'organisation du travail à l'évolution de l'activité et de l'environnement**

- o Se doter d'une organisation et d'un budget adaptés au développement associatif
- o Actualiser la cartographie des compétences à partir d'un organigramme cible et des fiches de poste

## Orientation stratégique 4 - Renforcer l'ancrage territorial et les dynamiques de coopération

### **4.1 Adapter les coopérations aux ressources des bassins de vie du territoire Var Ouest**

- o Réaliser une cartographie des besoins en lien avec les CPTS, les MSP, les centres de santé
- o Optimiser et faire connaître l'existant
- o Proposer des coopérations pour favoriser l'accès aux ressources et aux outils numériques facilitant ces coopérations
- o Elaborer un guide de la coopération sur le territoire Var Ouest

### **4.2 Renforcer les échanges et la mutualisation des moyens avec les autres DAC**

- o Recenser les DAC et les structures de coordination en santé à l'étranger potentiellement intéressés
- o Rencontrer les gouvernances de ces structures
- o Conventionner avec les structures intéressées

### 3.5. Le plan d'actions et le calendrier de mise en œuvre

Libellé de l'action	Responsable	Groupe de travail	Délais et échéancier	Indicateurs de suivi
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE 1 - STRUCTURER LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT</b>				
Action 1.1 Rédiger les axes de développement prioritaires du DAC	Directeur	Direction – Président – 2 autres membres du bureau – Responsable du pôle coordination – Chargé.e de projets	Avril 2026	Compte rendu de réunion
Action 1.2 Adapter les statuts au développement des activités	Président	Président - les 2 autres Co-fondateurs – Directeur – Assistante de direction (juriste) — 2 autres membres du bureau	Action en continu avec une évaluation au dernier CA de l'année	Compte rendu de réunion Existence de statuts validés
Action 1.3 Consolider et diversifier les sources de financement de l'association	Directeur	Président - Directeur – 2 membres du bureau dont le trésorier de l'association	Action en continu	Compte rendu de réunion
Action 1.4 Renforcer le positionnement de l'association dans son écosystème	Directeur	Président - Directeur – 2 membres du bureau dont le trésorier de l'association	Action en continu	Compte rendu du réunion
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE 2 - POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT DES OUTILS ET METHODES INNOVANTES AU SERVICE DE</b>				
Action 2.1 Promouvoir l'intelligence collective	Directrice adjointe	Un membre du conseil d'administration - Directeur – Directrice-adjointe – Responsable du pôle coordination – Chargé.e de projets parcours – Chargé.e projet e-santé – Coordonnateur de parcours	Avril à décembre 2026	effectivité d'un HACKATHON et de 3 projets sélectionnés en pépinière
Action 2.2 Mettre l'IA au service de l'efficience	Chargé.e de projet en e-santé	Un membre du conseil d'administration - Directeur – Directrice-adjointe – Responsable du pôle coordination – Chargé.e de projets parcours – Chargé.e projet e-santé – Coordonnateur de parcours	Avril à décembre 2026	Arbres décisionnels sous forme de formulaires (2026) Intégration des arbres décisionnels dans l'outil CASSI (2027) Modèle prédictif avec jeux de données - jumeaux numériques (2028)
Action 2.3 Garantir l'amélioration continue du service rendu	Chargé.e qualité	Un membre du conseil d'administration - Directeur – Responsable du pôle coordination - Chargé.e de qualité	Avril à décembre 2026	Auto-évaluation annuelle Evaluation externe

Libellé de l'action	Responsable	Groupe de travail	Délais et échéancier	Indicateurs de suivi
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE 3 - FORMALISER LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES</b>				
Action 3.1 Structurer et mettre en œuvre la démarche QVCT	Responsable pôle administratif et fonctions support	Un membre du bureau – Directeur – Directrice adjointe – Responsable du pôle coordination – Responsable pôle administratif et fonctions supports – Assistante de direction – Chargé qualité – 1 coordinateur de parcours	Avril à décembre 2026	Existence d'un diagnostic QVCT, d'une feuille de route et mise en place d'un comité de suivi à partir de 2027
Action 3.2 Adapter et formaliser l'organisation du travail à l'évolution de l'activité et de l'environnement	Président	Trois membres fondateurs – 1 autre membre du CA – Directeur – Directrice adjointe	Avril 2026 – Organigramme V1 Janvier 2027 – Organigramme V2 et leurs fiches de poste	Existence et validation de l'organigramme V2 et leurs fiches de poste
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE 4 - RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET LES DYNAMIQUES DE COOPERATION</b>				
Action 4.1 Adapter les coopérations aux ressources des bassins de vie du territoire Var Ouest	Directrice adjointe	Deux membres du CA – Directeur – Responsable du pôle coordination – 1 ou 2 Chargés de projet - Assistante de direction	Avril 2026 à décembre 2030	Cartographie Compte rendu des 2 réunions annuelles
Action 4.2 Renforcer les échanges et la mutualisation des moyens avec les autres DAC	Directeur	Un des membres fondateurs - Deux autres membres du CA – Directeur – Chargé de projet parcours – Responsable du pôle coordination	Avril 2026 à décembre 2030	Compte rendu de réunions Organisation de rencontres, d'événements

## 3.6. Le pilotage du projet

### 3.1.1. Planning de mise en œuvre des actions

Orientation stratégique	Fiche action	2026				2027				2028				2029				2030			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
STRUCTURER LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	1.1 Rédiger les axes de développement prioritaires du DAC																				
	1.2 Adapter les statuts au développement des activités																				
	1.3 Consolider et diversifier les sources de financement de l'association																				
	1.4 Renforcer le positionnement de l'association dans son écosystème																				
POURUSVRE LE DÉPLOIEMENT DES OUTILS ET MÉTHODES INNOVANTES	2.1 Promouvoir l'intelligence collective																				
	2.2 Mettre l'IA au service de l'efficience																				
	2.3 Garantir l'amélioration continue du service rendu																				
FORMALISER LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES RH	3.1 Structurer et mettre en œuvre la démarche QVCT																				
	3.2 Adapter et formaliser l'organisation du travail à l'évolution de l'activité et de l'environnement																				
RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET LES DYNAMIQUES DE COOPÉRATION	4.1 Adapter les coopérations aux ressources des bassins de vie du territoire Var Ouest																				
	4.2 Renforcer les échanges et la mutualisation des moyens avec les autres DAC																				

### 3.1.2. Modalités d'évaluation de la mise en œuvre du projet

A l'occasion des réunions du Conseil d'Administration, un travail de suivi et d'évaluation de la réalisation des actions sera réalisé sur la base des indicateurs prédéterminés pour chacune d'elles.

## 4. ANNEXES

**Les fiches actions du projet associatif du DAC Var Ouest**

## Fiche action 1.1

Orientation Stratégique n°1		Structurer la stratégie de développement
<b>FA n°1.1</b>		Rédiger les axes de développement prioritaires du DAC
<b>Date de création de la fiche</b>		03/07/2025
<b>Dates de mise à jour</b>		
<b>Responsable de l'action</b>		Directeur
<b>Groupe de travail</b>		Directeur -Directrice adjointe – Président – 2 autres membres du bureau – Responsable du pôle coordination – Chargé de projets
<b>Résultats attendus</b>		Rendre visibles et prioriser les projets de développement (Formation, Centre de ressources, Espace de coopération et d'échanges sur les pratiques) Disposer d'un guide de présentation des axes de développement prioritaires
<b>Livrables</b>		Note de présentation rédigée et diffusée – annexée au projet associatif
<b>Echéances</b>		Avril 2026
<b>Méthodologie</b>		S'appuyer sur les éléments du diagnostic stratégique du projet associatif (SWOT/CDCD)
<b>Moyens</b>		1 réunion de 2h
<b>Partenaire(s) à mobiliser</b>		Néant
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>		Compte-rendu de réunion
<b>Suivi du niveau de mise en œuvre</b>		

## Fiche action 1.2

Orientation Stratégique n°1		Structurer la stratégie de développement
<b>FA n°1.2</b>	Adapter les statuts au développement des activités	
<b>Date de création de la fiche</b>	03/07/2025	
<b>Dates de mise à jour</b>		
<b>Responsable de l'action</b>	Président de l'association	
<b>Groupe de travail</b>	Président de l'association - les 2 autres Co-fondateurs - Directeur – Assistante de direction (juriste) – 2 autres membres du bureau	
<b>Résultats attendus</b>	Maintenir la cohérence entre les statuts et l'évolution de l'environnement et des activités	
<b>Livrables</b>	Nouveaux statuts	
<b>Echéances</b>	Action continue avec une évaluation au dernier CA de l'année	
<b>Méthodologie</b>	Recenser et analyser les évolutions de l'environnement et des activités Rédiger un projet de statuts vérifiés par le cabinet juridique et validés par le Conseil d'Administration	
<b>Moyens</b>	2 réunions si besoin + 1 réunion d'évaluation de la mise en œuvre de l'action	
<b>Partenaire(s) à mobiliser</b>	Cabinet juridique si besoin	
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	Existence de statuts validés Compte-rendu de réunion	
<b>Suivi du niveau de mise en œuvre</b>		

### Fiche action 1.3

Orientation Stratégique n°1		Structurer la stratégie de développement
<b>FA n°1.3</b>		Consolider et diversifier les sources de financement de l'association
<b>Date de création de la fiche</b>	03/07/2025	
<b>Dates de mise à jour</b>		
<b>Responsable de l'action</b>	Directeur	
<b>Groupe de travail</b>	Directeur – Président – 2 autres membres du bureau dont le trésorier de l'association	
<b>Résultats attendus</b>	Assurer le financement du développement de nouvelles activités ainsi qu'un niveau de trésorerie permettant de faire face à d'éventuels aléas.	
<b>Livrables</b>	Note relative à la stratégie de consolidation et de diversification des financements de l'association	
<b>Echéances</b>	Action en continu	
<b>Méthodologie</b>	Veille stratégique Veille relative aux appels à projet Benchmarking Implication des adhérents de l'association	
<b>Moyens</b>	Au moins une réunion par an	
<b>Partenaire(s) à mobiliser</b>	FACS	
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	Compte-rendu de réunion	
<b>Suivi du niveau de mise en œuvre</b>		

## Fiche action 1.4

Orientation Stratégique n°1		Structurer la stratégie de développement
<b>FA n°1.4</b>	Renforcer le positionnement de l'association dans son écosystème	
<b>Date de création de la fiche</b>	03/07/2025	
<b>Dates de mise à jour</b>		
<b>Responsable de l'action</b>	Directeur	
<b>Groupe de travail</b>	Président – 2 membres du CA - Directeur – Directrice adjointe – Responsable du pôle coordination - Chargé de projets	
<b>Résultats attendus</b>	Être force de propositions pour orienter les politiques publiques territoriales et nationales autour de la coordination	
<b>Livrables</b>	Un process formalisé de remontée des dysfonctionnements/points de rupture intégrant une note d'impact à destination des techniciens et décideurs politiques Livre blanc Notes d'impact relatives aux trois priorités validées par le Conseil scientifique	
<b>Echéances</b>	En continu à partir d'avril 2026	
<b>Méthodologie</b>	Elaborer un process de veille territoriale interne au DAC S'appuyer sur le Conseil scientifique et les comités territoriaux Rapprochement avec les travaux de veille des autres dispositifs (ORU, MDPH, Communauté 360°, CPTS, SIAO, CRES, GHT) afin que les professionnels et les décideurs politiques disposent d'un diagnostic partagé	
<b>Moyens</b>	1 réunion chaque année en janvier	
<b>Partenaire(s) à mobiliser</b>	ORU, MDPH, Communauté 360°, CPTS, SIAO, CRES, GHT	
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	Publication annuelle du livre blanc intégrant les notes d'impact transmises aux professionnels et décideurs politiques	
<b>Suivi du niveau de mise en œuvre</b>		

## Fiche action 2.1

<b>Orientation Stratégique n°2</b>		<b>Poursuivre le déploiement des outils et méthodes innovantes au service de l'amélioration des parcours</b>
<b>FA n°2.1</b>		Promouvoir l'intelligence collective
<b>Date de création de la fiche</b>		03/07/2025
<b>Dates de mise à jour</b>		
<b>Responsable de l'action</b>		Directrice adjointe
<b>Groupe de travail</b>		Un membre du Conseil d'Administration - Directeur – Directrice adjointe – Responsable du pôle coordination – Chargé de projet parcours – Chargé projet e-santé – Coordinateur de parcours
<b>Résultats attendus</b>		Stimuler la créativité et l'engagement des salariés et des partenaires Améliorer l'adéquation de la réponse (événement, dispositif) aux besoins Renforcer le sentiment d'appartenance des salariés et des partenaires
<b>Livrables</b>		Note de méthode Boîte à outils du DAC Var Ouest
<b>Echéances</b>		Avril à décembre 2026
<b>Méthodologie</b>		Recenser les outils Organiser un HACKATHON autour des trois priorités du livre blanc annuel Rechercher des partenaires
<b>Moyens</b>		8 réunions annuelles
<b>Partenaire(s) à mobiliser</b>		Levée de fonds auprès de mécènes
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>		Effectivité du HACKATHON et 3 projets sélectionnés en pépinière
<b>Suivi du niveau de mise en œuvre</b>		

## Fiche action 2.2

<b>Orientation Stratégique n°2</b>		<b>Poursuivre le déploiement des outils et méthodes innovantes au service de l'amélioration des parcours</b>
<b>FA n°2.2</b>		Mettre l'intelligence artificielle au service de l'efficience
<b>Date de création de la fiche</b>		03/07/2025
<b>Dates de mise à jour</b>		
<b>Responsable de l'action</b>		Chargé de projets e-santé
<b>Groupe de travail</b>		Un membre du Conseil d'Administration - Directeur – Directrice adjointe – Responsable du pôle coordination – Chargé de projets parcours – Chargé projet e-santé – Coordinateur de parcours
<b>Résultats attendus</b>		Répondre à la croissance de l'activité Mettre en place des outils facilitant l'activité de coordination Permettre l'anticipation par l'analyse des données probantes existantes (ex : prévention des hospitalisations à venir)
<b>Livrables</b>		Comptes-rendus de réunions
<b>Echéances</b>		Avril à décembre 2026
<b>Méthodologie</b>		Elaborer des arbres décisionnels par parcours
<b>Moyens</b>		8 réunions annuelles
<b>Partenaire(s) à mobiliser</b>		Easis consulting – MedTrucks – GRADES PACA ieSS
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>		Arbres décisionnels sous forme de formulaires (2026) Intégration des arbres décisionnels dans l'outil CASSI (2027) Modèle prédictif avec jeux de données - jumeaux numériques (2028)
<b>Suivi du niveau de mise en œuvre</b>		

### Fiche action 2.3

<b>Orientation Stratégique n°2</b>		<b>Poursuivre le déploiement des outils et méthodes innovantes au service de l'amélioration des parcours</b>
<b>FA n°2.3</b>		Garantir l'amélioration continue du service rendu
<b>Date de création de la fiche</b>		03/07/2025
<b>Dates de mise à jour</b>		
<b>Responsable de l'action</b>		Chargé de qualité
<b>Groupe de travail</b>		Un membre du Conseil d'Administration - Directeur – Responsable du pôle coordination - Chargé de qualité
<b>Résultats attendus</b>		Poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu
<b>Livrables</b>		Comptes-rendus des réunions
<b>Echéances</b>		Avril à décembre 2026
<b>Méthodologie</b>		Redynamiser la démarche qualité du DAC Var Ouest et la mettre en œuvre S'appuyer sur la politique qualité, le manuel qualité et la charte qualité existantes
<b>Moyens</b>		8 réunions annuelles
<b>Partenaire(s) à mobiliser</b>		Professionnel(s) libéraux, personne(s) accompagnée(s), aidant(s), FACS Responsable Qualité COS Beauséjour (en appui)
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>		Auto-évaluation annuelle Evaluation externe
<b>Suivi du niveau de mise en œuvre</b>		

## Fiche action 3.1

Orientation Stratégique n°3		Formaliser la politique de développement des RH
<b>FA n°3.1</b>		Structurer et mettre en œuvre la démarche de la QVCT
<b>Date de création de la fiche</b>		04/07/2025
<b>Dates de mise à jour</b>		
<b>Responsable de l'action</b>		Responsable pôle administratif et fonctions support
<b>Groupe de travail</b>		Un membre du bureau – Directeur – Directrice adjointe – Responsable du pôle coordination – Responsable pôle administratif et fonctions supports – Assistante de direction – Chargé qualité – 1 coordinateur de parcours
<b>Résultats attendus</b>		Formaliser et renforcer les actions visant à garantir de bonnes conditions de travail : accompagnement, cohésion, dynamisme, aménagement du temps de travail, locaux Disposer d'une évaluation de la charge de travail (objective et ressentie)
<b>Livrables</b>		Diagnostic QVCT et plan d'actions
<b>Echéances</b>		Avril à décembre 2026
<b>Méthodologie</b>		S'appuyer sur le référentiel ANACT (6 thématiques QVCT)
<b>Moyens</b>		6 réunions en 2026
<b>Partenaire(s) à mobiliser</b>		ARACT – Médecine du travail Assistante RH de l'association Alzheimer Aidants Var DLA – Dispositif local d'appui de l'économie sociale et solidaire
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>		Existence d'un diagnostic QVCT, d'une feuille de route et mise en place d'un comité de suivi à partir de 2027
<b>Suivi du niveau de mise en œuvre</b>		

### Fiche action 3.2

Orientation Stratégique n°3		Formaliser la politique de développement des RH
<b>FA n°3.2</b>		Adapter et formaliser l'organisation du travail au projet de développement associatif
<b>Date de création de la fiche</b>		04/07/2025
<b>Dates de mise à jour</b>		
<b>Responsable de l'action</b>		Président
<b>Groupe de travail</b>		Trois membres fondateurs – 1 autre membre du CA – Directeur – Directrice adjointe
<b>Résultats attendus</b>		Se doter d'une organisation et d'un budget adaptés au développement associatif
<b>Livrables</b>		Organigramme cible, fiches de poste, budget adapté
<b>Echéances</b>		Avril 2026 – Organigramme V1 Janvier 2027 – Organigramme V2 et fiches de poste
<b>Méthodologie</b>		Identifier dans chaque action du projet associatif leurs conséquences en matière d'organisation du travail et adapter les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Actualiser la cartographie des compétences
<b>Moyens</b>		2 réunions de 2h en janvier 2026 4 réunions de 2h en janvier 2027
<b>Evaluation du coût de l'action</b>		
<b>Partenaire(s) à mobiliser</b>		
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>		Existence et validation de l'organigramme V2 et leurs fiches de postes
<b>Suivi du niveau de mise en œuvre</b>		

## Fiche action 4.1

<b>Orientation Stratégique n°4</b>	<b>Renforcer l'ancrage territorial et les dynamiques de coopération</b>
<b>FA n°4.1</b>	Adapter les coopérations aux ressources des bassins de vie du territoire Var Ouest
<b>Date de création de la fiche</b>	04/07/2025
<b>Dates de mise à jour</b>	
<b>Responsable de l'action</b>	Directrice adjointe
<b>Groupe de travail</b>	Deux membres du CA – Directeur – Responsable du pôle coordination – 1 ou 2 Chargé de projets – Assistante de direction
<b>Résultats attendus</b>	Maisons territoriales des acteurs de la coordination : permanence, staffs, antennes, mutualisation des ressources (RH, locaux)
<b>Livrables</b>	Guide de la coopération sur le territoire Var Ouest (cartographie)
<b>Echéances</b>	Avril 2026 à décembre 2030
<b>Méthodologie</b>	Réaliser une cartographie des besoins en lien avec les CPTS, les MSP, les centres de santé Optimiser et faire connaître l'existant Proposer des coopérations pour favoriser l'accès aux ressources et aux outils numériques facilitant ces coopérations (speed-dating, partenariats « télémédecine »)
<b>Moyens</b>	2 réunions par an
<b>Partenaire(s) à mobiliser</b>	CPTS, MSP, centres de santé, communauté 360°, CLIC, CRT, GHT)
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	Cartographie Compte rendu des 2 réunions annuelles
<b>Suivi du niveau de mise en œuvre</b>	

## Fiche action 4.2

Orientation Stratégique n°4		Renforcer l'ancrage territorial et les dynamiques de coopération
<b>FA n°4.2</b>	Renforcer les échanges et la mutualisation des moyens avec les autres DAC	
<b>Date de création de la fiche</b>	04/07/2025	
<b>Dates de mise à jour</b>		
<b>Responsable de l'action</b>	Directeur	
<b>Groupe de travail</b>	Un des membres fondateurs - Deux autres membres du CA - Directeur – Chargé de projet parcours – Responsable du pôle coordination	
<b>Résultats attendus</b>	Mutualisation, au niveau régional, des processus support (qualité, communication, gestion RH) Connaissance par l'équipe de l'actualité des fédérations (régionale et nationale) et participe aux travaux (échanges et harmonisation des pratiques) Développement des coopérations internationales	
<b>Livrables</b>	Plan de mutualisation des fonctions support Guide de développement des coopérations régionales, nationales, internationales	
<b>Echéances</b>	Avril 2026 à décembre 2030	
<b>Méthodologie</b>	Recenser les DAC et les structures de coordination en santé à l'étranger potentiellement intéressées Rencontrer les gouvernances de ces structures Conventions de partenariat Communication interne	
<b>Moyens</b>	Réunions trimestrielles Voyages d'études, rencontres, actions de communication	
<b>Partenaire(s) à mobiliser</b>	Structures de coordination des différents territoires	
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	Compte rendu de réunions Organisation de rencontres, d'événements	
<b>Suivi du niveau de mise en œuvre</b>		